

Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 30 mars 2023

Les administrateurs de l'association IMT Atlantique Alumni (IMTAA) se sont réunis à 21h00 via visioconférence

9 administrateurs sont présents : Cédric Binet, Vincent Bonnevey, Jean Bouez, Sullivan Gauville, Sacha Kaercher, Louise Lewonczuk, Mohamed Lhor, Thierry Oisel, Alexandra Oliveira.

4 administrateurs sont représentés : Amélie Gautier (représentée par Alexandra Oliveira), Nicolas Montois (représenté par Cédric Binet), Bruno Tréguier (représenté par Sullivan Gauville) et Xavier Raher (représenté par Alexandra Oliveira).

8 administrateurs sont absents : Émilie Baumann, Andrea Burgio, Alexandre Follot, Tiphaine Henry, Omer Mbami, Gérald de Moulins, Stéphane Préfol, Boris Saragaglia.

La séance est présidée par Alexandra Oliveira, le secrétariat de séance est assumé par Cédric Binet.

Le quorum étant atteint, le CA peut délibérer. L'ordre du jour envoyé avec la convocation du 13 janvier est rappelé : Relation école-alumni, Réforme des statuts, Postes à pourvoir au CA (élections - juin), Organisation de l'AGO et AGE (8 juin), Partenariat services – Helloprêt, Externalisation fonction de communication - appel d'offres, Conférence IA – Unesco, Avancement du plan d'action et points divers.

Aucun autre point n'étant ajouté à l'ordre du jour, la séance démarre à 21h10.

1. Relation école-alumni

Mohamed Lhor informe que Christophe Lerouge, Directeur de l'école se rendra au Maroc entre le 24 et le 27 avril. Dans le cadre de son déplacement, des réunions sont prévues avec les partenaires de l'école : Institut National de Postes et Télécommunications, l'Université Mohamed VI Polytechnique, un centre d'aviation civile et l'ambassade de France. Christophe Lerouge ayant souhaité rencontrer par la même occasion les anciens diplômés ; Mohamed a été contacté par le Directeur des Relations Extérieures de l'école. Ainsi, il a été convenu d'organiser deux dîners qui auront lieu, le premier à Rabat le 24 avril et le deuxième, à Casablanca le 26 avril. Mohamed Lhor se rendra aux deux dîners en représentation de l'association.

Mohamed profite également pour informer qu'il organise un afterwork à Rabat le 5 mai. Cédric Binet souhaite pouvoir s'y rendre, il a été convenu de repousser la date au 12 mai.

Alexandra Oliveira informe que les liens continuent à se renforcer avec l'école. Des échanges réguliers ont lieu entre Amélie Gautier et Mélanie Blanchard qui assure le suivi auprès de la DEVRE des dossiers relation alumni avec l'association pour le campus de Brest et entre elle-même avec la Directrice de la DEVRE, Véronique Stéphan. Alexandra Oliveira a participé au jury de sélection de la remplaçante de Clélia Fournier qui s'occupait de la relation alumni/association sur le campus de Nantes. La nouvelle personne recrutée, Mme. Cusin Gogat prendra ses fonctions courant juin.

Louise Lewonczuk informe que le prochain Conseil du Programme se tiendra sur le campus de

Rennes, le 23 mai. Elle a prévu de s'y rendre et à la demande de Philippe Picouet, Directeur de la formation, elle participera à la présentation des thématiques d'approfondissement et de l'interdisciplinarité. Il a été convenu que Louise Lewonczuk fasse parvenir au CA un récapitulatif des conclusions de Conseil du Programme. Sullivan Gauville informe qu'il est possible qu'il participe aussi à la rencontre.

2. Réforme des statuts

Alexandra Oliveira rappelle que lors des réunions précédentes, il a été convenu de procéder à une éventuelle réforme des statuts, en particulier de l'article 5. Elle explique qu'actuellement, il est prévu que les administrateurs puissent siéger pendant 3 périodes de 3 ans chacune et que la présidence de l'association soit limitée à 3 mandats de 1 an. Compte tenu de la difficulté de mobiliser des diplômés motivés et suffisamment disponibles pour s'investir en tant qu'administrateurs et que certains mandats d'administrateurs arriveront prochainement à échéance, il est de bonne intelligence de ne pas se priver de leur contribution. Ceci dans l'intérêt de garantir la stabilité du Conseil d'Administration. Elle indique que la rotation de la présidence reste quant à lui, un principe immuable.

Xavier Raher a été chargé de préparer une proposition. Au cours de cet exercice, il est apparu la nécessité de bien différencier les catégories de membres établis par l'article 3, en particulier la définition des membres associés et de bien préciser les conditions d'éligibilité des administrateurs, c'est-à-dire, uniquement les membres actifs.

Au cours de l'examen du document présenté, plusieurs questions ont soulevé des doutes :

- Article 3 - « les membres associés peuvent participer à l'Assemblée générale mais sans voix délibérative ». Il a été précisé que tant qu'ils sont membres associés, cette catégorie ne peut pas avoir droit au vote à l'AG. Les décisions sur la gouvernabilité de l'association (stratégie et budget) correspondent uniquement aux membres actifs et à jour de leur adhésion.
- D'en informer au préalable l'école sur le texte de réforme des statuts pour avis. Il a été précisé que l'Assemblée Générale est souveraine pour décider des modifications. Alexandra Oliveira fera parvenir au Directeur de l'école avant le 8 juin, le texte que le CA soumettra à la considération et vote de l'AGE uniquement pour son information.
- Article 5 – « Le Conseil d'Administration de l'Association réserve à titre consultatif sans voix délibérative un siège supplémentaire permanent au représentant des étudiants de l'école. Cette personne se présentera auprès du Conseil d'Administration qui devra ensuite l'agréer. » Il a été décidé de l'amender : « Le Conseil d'Administration de l'Association réserve facultativement à titre consultatif sans voix délibérative un siège supplémentaire permanent au représentant des étudiants de l'école. Cette personne se présentera auprès du Conseil d'Administration qui devra ensuite l'agréer. » Il a été décidé également de prévoir en interne avec la Fédération des étudiants à la suite du renouvellement du CA chaque année, qu'elle désigne ce dit représentant.

Résolution 1 :

Ayant pris connaissance et examiné le document de réforme des Statuts, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le texte pour le présenter à la considération et vote de l'Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 8 juin 2023 à Paris.
--

3. Postes à pourvoir au CA (élections – juin)

Alexandra Oliveira fait état de la composition actuelle du CA et un tableau récapitulatif des mandats en cours est affiché. Il s'agit de sept mandats qui arrivent à terme plus 1 poste qui n'a pas été pourvu dans les élections de 2020, donc, au total 8 postes sont à renouveler. Cédric Binet et Thierry Oisel informent qu'ils souhaitent présenter leur candidature aux élections du 8 juin. Alexandra Oliveira contactera les autres administrateurs sortants pour les demander s'ils souhaitent se présenter à nouveau.

4. Organisation de l'AGE et AGO – (8 juin)

Alexandra Oliveira informe que l'AGE et l'AGO se tiendront le 8 juin à Paris, à l'Apostrophe (83 Avenue Marceau – 75116). Ce même jour, il est prévu un déjeuner avec les administrateurs, une réunion de travail avec les représentants de l'école et les administrateurs. L'AGE débutera à 19h30 et sera suivi par l'AGO. Un cocktail est prévu à la fin. Au cours de l'échange, il a été accordé de profiter de l'arrivée des administrateurs qui feront le déplacement à Paris pour organiser un dîner. Elle invite les membres du CA présents à la réunion à remplir, s'ils ne l'ont pas fait encore, le formulaire de participation qui leur a été adressé au préalable, pour pouvoir avancer avec la logistique. Le lien du formulaire est communiqué une fois de plus aux présents pour qu'ils puissent le compléter.

5. Partenariat services – Helloprêt

Alexandra Oliveira informe du lancement d'un nouveau service avec Helloprêt. Il s'agit d'un courtier en ligne. Elle précise que l'implémentation de ce service ne revêt pas de coût pour l'association. Les alumni cotisants pourront bénéficier d'un accompagnement de recherche de crédits immobiliers (accès Banque partenaire ou non) via Helloprêt moyennant 2000€ au lieu de 2500€. Ce service pourrait être complémentaire à celui de Crédit X-Mines qui pour rappel prend en charge la caution mais seulement avec trois banques partenaires. La communication sur ce nouveau service se fera à partir du 31 mars.

6. Externalisation de la communication – appel d'offres

Alexandra Oliveira rappelle qu'à la suite de la réunion des administrateurs qui a eu lieu en décembre 2022, il a été décidé de se servir d'un prestataire, afin d'améliorer la gestion de la communication pour relancer l'esprit communauté et à fortiori, d'accroître le nombre des cotisants. Cette action devrait pouvoir débuter dès septembre prochain.

Elle soumet à la considération du CA, l'appel d'offres qui a été rédigé par Cédric Binet et Bruno Tréguier à qui elle profite pour remercier.

Après des échanges, les administrateurs se prononcent pour continuer avec cette démarche. En attendant, il a été décidé de se servir des outils d'IA qui s'avèrent très pertinents. L'appel d'offres sera revu concernant les prestations demandées (Newsletters, campagne de cotisations, nombre et calendrier des posts, format des templates et visuels pour les différents réseaux sociaux, rapport d'activité, etc.), le détail des coûts pour chaque action, la fixation d'un bonus-malus, d'indiquer les actions ponctuelles ou réitérées, s'il s'agit d'externaliser complètement ou si le nouveau fonctionnement implique l'exécution de certaines tâches par l'association et le temps de travail pour les effectuer, si la prestation est reconductible ou pas. Mohamed Lhor se propose pour revoir le cahier des charges avec Alexandra Oliveira et Cédric Binet. Tous les autres membres du CA seront sollicités s'ils souhaitent y apporter leur contribution. Sacha Kaercher indique qu'il est disponible pour revoir le document. Concernant le budget, il a été décidé de finaliser le cahier de charges, de lancer l'appel mais sans mentionner du budget. Ensuite, en fonction des retours, le CA se réunira pour valider le coût de la prestation.

Résolution 2 :

Ayant pris connaissance du document d'appel d'offres pour externaliser la communication, le Conseil d'administration demande à l'unanimité au groupe de travail de procéder aux amendements afin de lancer le process auprès des spécialistes de communication.

7. Conférence IA – Unesco

Jean Bouez explique que l'idée est d'organiser des soirées de prestige en présentiel et cela sur un sujet, l'Intelligence Artificielle, pour lequel des rencontres en format visioconférence ont été organisées par l'association auparavant. De plus, le groupe IA a déjà un listing des contacts qui pourront être sollicités à cette occasion.

Au cours des échanges, les administrateurs manifestent leur accord pour lancer ce type d'activité qui ne saura que s'avérer positive en termes d'image et qu'à fortiori pourra être bénéfique pour l'augmentation du nombre de cotisants lors de la campagne de l'année N+1. Il est demandé au groupe IA de bien cadrer le projet : lieu, date (plutôt 4T 2023 ou 1T 2024), actions de communication à mettre en place (utiliser les campagnes de publicité des réseaux sociaux), prix (gratuité pour les adhérents ou une participation pécuniaire sollicitée en plus), nombre d'invités (speakers, presse), possibilité de demander à l'école de s'y associer avec le concours de ses chercheurs spécialistes sur le sujet, recherche de sponsors... Quant au budget de l'opération, il a été convenu que ce genre d'événements peut se situer à hauteur de l'enveloppe allouée aux Assemblées générales. Mohamed Lhor se propose de joindre le groupe IA avec Jean Bouez, Andrea Burgio, Tiphaine Henry et Alexandra Oliveira. Un point dans l'agenda du prochain CA devra être prévu pour suivi.

8. Avancement du plan d'action

Alexandra Oliveira invite les administrateurs à consulter le fichier partagé avec les actions réalisées et celles prévues.

9. Divers

Sullivan Gauville présente un document qu'indique que l'école réfléchit à la création d'une nouvelle formation : un diplôme d'établissement sur les technologies du web et la cybersécurité. Il a une durée d'un an et s'adresse aux étudiants en transfert de crédit qui peuvent venir de France ou de l'étranger, soit des écoles avec lesquelles IMTA a des accords ou pas. Il pourrait être étendu aux campus off-shore (Côte d'Ivoire). Pour la première catégorie, les étudiants règlent le coût à l'école d'origine, pour la deuxième catégorie, et s'ils veulent avoir un diplôme issu d'IMTA, ils devront s'acquitter du coût auprès d'IMTA. Le principe a été acté en Conseil de l'enseignement et sera soumis à la considération du Conseil d'école.

Sacha Kaercher indique que cela pose la question de savoir si les titulaires de ce diplôme d'établissement seront considérés comme alumni par l'association. Actuellement, selon l'article 3 « Sont membres actifs les titulaires d'un diplôme délivré par l'École ».

Alexandra Oliveira fera parvenir à Xavier Raheer, représentant pour IMTAA auprès du Conseil d'école le document en question.

Cédric Binet informe que le Commissariat à l'Énergie Atomique a requalifié il y a un peu plus d'un an, IMT Atlantique au même rang que Polytechnique, Mines Paris et Normal Sup. Il a transmis le classement à Christophe Lerouge. Louise Lewonczuk informe que pour MBDA (Groupe Airbus), l'école devient prioritaire dans leur cible de recrutements.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la présidente de séance met fin à la réunion Conseil d'Administration à 22h50 en remerciant tous les participants.

Fait à Paris, le 31 mars 2023



La Présidente
Alexandra Oliveira

Le Secrétaire général
Cédric Binet